

Erratum

Générale

modern

Erratum n° 0 Une erreur s'est glissée lors de l'insertion de la décision n° 2011-0792/PR/MID et notamment à l'alinéa 1 de son article 1er, dans le Journal Officiel n° 21 du 15 novembre 2011 à la page 712.

n° 0

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
30 novembre 2011

Numéro JO
n° 22 du 30/11/2011

Date du numéro
30 novembre 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Une erreur s'est glissée lors de l'insertion de la décision n°2011-0792/PR/MID et notamment à l'alinéa 1 de son article 1er, dans le Journal Officiel n°21 du 15 novembre 2011 à la page 712. Au lieu de :

Article 1er

Les personnels de l'hôpital militaire Bouffard dont les noms sont désignés ci-dessous, sont promus au grade de Chevalier dans l'Ordre National du 27 juin pour prendre rang à la date de la remise officielle de l'insigne : Lire : Article 1er nouveau : Les policiers de la Police dont les noms et matricules désignés ci-dessous, sont affectés à l'Ambassade de la République de Djibouti en Somalie. Le reste sans changement.